



POUR EXAMEN ET DÉCISION

Rapport du Comité de discernement de l'Assemblée

Le Comité de discernement de l'Assemblée (CDA) s'est réuni à deux reprises sous la conduite de S.E. le métropolite Gennadios de Sassima. Le présent rapport issu de la réunion du CDA de mars 2009 représente l'analyse de fond et la réflexion théologique du comité. Celui-ci soumet dix recommandations à l'attention du Comité central du COE. On trouvera dans le document n°GEN 03.1 (pour information) des détails complémentaires sur le travail du Comité de discernement de l'Assemblée, y compris des réflexions émanant de la réunion du CDA de novembre 2008 ainsi que diverses annexes.

I. Invitation

1. Le rapport du Comité de discernement de l'Assemblée (CDA) soumis au Comité central du Conseil œcuménique des Eglises (COE) recommande d'affirmer et d'encourager une invitation ouverte à la prochaine Assemblée du COE. Nous avons travaillé fidèlement, selon le mandat qui nous a été confié. Nous avons écouté, dans un esprit de recherche positive, les diverses opinions et préoccupations représentées par les membres du comité. Nous avons pris note des leçons tirées des assemblées précédentes. Nous avons exploré des modèles et élaboré des propositions constructives qui pourront servir de base au travail du Comité de planification de l'Assemblée (CPA).
2. Nous, membres du CDA, affirmons qu'il est effectivement possible de créer un espace favorisant une plus grande implication et un sentiment d'appartenance commune de tous les participants et participantes à la vie de la prochaine Assemblée, tout en préservant l'intégrité et le caractère unique du COE en tant que communauté fraternelle d'Eglises, ainsi que l'esprit et la méthode du consensus.
3. Nous affirmons la position du COE en tant qu'"instrument privilégié" du mouvement œcuménique, même s'il n'est pas obligatoirement son centre, et nous invitons instamment le COE à prendre des initiatives, sous la conduite de l'Esprit de Dieu, indiquant sa volonté de réunir tous ceux qui sont prêts à l'interaction réciproque et au dialogue autour d'une même table.
4. Certains d'entre nous rêvent d'une manifestation œcuménique largement ouverte qui offrirait un espace élargi, accueillant également des Eglises et communautés chrétiennes qui ne participent pas actuellement aux rassemblements œcuméniques. Pour d'autres, il est plus important de maintenir l'Assemblée du COE en tant que communauté fraternelle d'Eglises membres.
5. Nous voyons comme un objectif de la prochaine Assemblée l'encouragement d'une plus grande participation et d'un engagement plus intense des acteurs œcuméniques qui sont déjà en relations de travail avec le COE. Cela implique une invitation ouverte aux communions chrétiennes mondiales (CCM), aux organisations œcuméniques régionales (OOR), aux conseils nationaux d'Eglises (CNE) et autres partenaires œcuméniques.

Ponts: un nouveau schéma de relations

6. Les attentes à l'égard du CDA étaient élevées. Beaucoup d'entre elles se référaient à l'idée de l'"espace élargi". Cependant, comme on le verra plus loin, les changements qui se dessinent dans le paysage œcuménique ont réorienté les possibilités d'élargissement. Les recommandations du CDA, si elles sont acceptées, auront pour effet de remodeler l'Assemblée sur la base tant de l'élargissement que de la reconfiguration:
 - a. Un niveau beaucoup plus élevé de participation des partenaires œcuméniques à la vie de l'Assemblée.
 - b. Une interaction délibérée et planifiée – des ponts entre les processus de décisions programmatiques de l'Assemblée et la multitude des apports, des manifestations, des actes de partage, des prières, des expressions de la spiritualité et des célébrations qui animeront le large forum de l'Assemblée. On ne saurait trop insister sur l'importance que ce changement pourrait avoir.
 - c. Un espace distinct pour l'ordre du jour administratif, maintenant les équilibres entre les délégations et respectant l'esprit de la communauté fraternelle et le mécanisme du consensus.
 - d. La séparation entre le processus de désignations et d'élections et les autres composantes de l'Assemblée.
 - e. L'inclusion de parties prenantes telles que les jeunes/jeunes adultes, les partenaires spécialisés, les CCM, les OOR, les CNE et autres partenaires œcuméniques dans le processus de planification et de consultation.

Fondements théologiques

7. Nous réaffirmons que le mouvement œcuménique est un don de Dieu aux Eglises. Les Eglises doivent approfondir l'expérience qu'elles ont les unes des autres dans le mouvement œcuménique. L'Assemblée du COE est un espace unique pour la découverte et la rencontre mutuelles.
8. La réflexion théologique face aux réalités nouvelles et changeantes implique qu'on identifie tant les vérités théologiques éternelles que les expressions variables qui se dégagent de divers contextes, et qu'on discerne comment les unes et les autres s'éclairent réciproquement.
9. Le COE est un instrument dont les Eglises se servent pour s'appeler mutuellement à tendre vers l'unité dans la foi et la communauté et à rendre témoignage au Christ dans le monde. Dans ces tâches, les Eglises affirment leur caractère ecclésial: *koinonia*, *martyria* et *diakonia*.
10. Le consensus – devenu un principe de base dans la vie du COE – ne peut être réduit à une méthode de décision seulement. C'est une manière de travailler ensemble, voire d'être ensemble – un *ethos*. Le mécanisme du consensus, issu de l'esprit d'étroite communauté, se réfère au principe de la conciliarité qui est au cœur de la vie de l'Eglise depuis son origine et qui, à son tour, plonge ses racines ultimes dans la vie de la Sainte Trinité.
11. En conséquence, la cohérence de la quête de l'unité fait partie de la vocation de Dieu que les Eglises sont appelées à discerner et sur la base de laquelle elles doivent agir.
12. Les décisions qui émergent d'une assemblée doivent s'inspirer de la vie de celle-ci sous tous ses aspects. De cette manière, elles peuvent refléter plus fidèlement la volonté de Dieu et son action dans les Eglises, dans le mouvement œcuménique et dans le monde.

II. Une Assemblée cohérente et intégrée

Nous sommes venus, nous avons discerné, nous avons construit des modèles

13. Les propositions des communions chrétiennes mondiales d'explorer de nouveaux modèles de relations avec l'Assemblée du COE, l'expérience des assemblées passées et les réalités nouvelles qui se manifestent ont servi de base au mandat chargeant le CDA de définir les objectifs d'un "espace élargi". Nos discussions sur un espace élargi nous ont incités à construire différents modèles de ce que pourrait être la prochaine Assemblée.
14. Nous avons commencé par des modèles construits en briques Lego, pour passer ensuite à des diagrammes illustrés. Le fait de travailler avec ces médias tangibles et visibles a fortement contribué à nous donner le sentiment d'être libres de "sortir des sentiers battus" pour envisager de nouvelles possibilités.
15. Alors que l'intention de départ était axée avant tout sur l'élargissement, nous avons constaté que les diagrammes étaient presque unanimes à focaliser notre attention sur l'importance des relations au sein des Eglises membres et des partenaires œcuméniques, et entre les unes et les autres, et par suite sur la nécessité de construire des ponts entre les composantes de l'Assemblée. L'accent de ce rapport ne sera pas placé sur les modèles eux-mêmes, mais sur les objectifs et les principes qu'ils incarnent. Nous sommes persuadés que nos propositions conduiront à une expérience nouvelle et originale de la prochaine Assemblée, même s'il se peut que les aspects nouveaux prennent des formes différentes de celles que nous attendions au départ.

Composantes de l'Assemblée

16. Traditionnellement, l'Assemblée du COE comprend plusieurs composantes, que nous énumérons ci-après sans ordre de priorité.
 - a. Délibérations et décisions – l'Assemblée a une dimension "administrative" qui se manifeste quand elle élit un nouveau Comité central, définit la politique générale du Conseil et passe en revue les programmes entrepris pour mettre en œuvre les orientations adoptées. Cette dimension est ce que la Constitution du COE définit comme "l'Assemblée" (cf. Constitution du COE, article V.1.c), même s'il est devenu habituel d'utiliser le terme d'"Assemblée" pour se référer à l'ensemble de la manifestation, dans toutes ses dimensions.
 - b. Padare/mutirão – en particulier depuis la Huitième Assemblée (Harare), l'Assemblée du COE veut intégrer une dimension plus large du mouvement œcuménique dans sa vie d'assemblée. Dans un contexte de "place du marché" – qu'on peut aussi concevoir comme un contexte de "semailles et moissons" –, un cercle plus large de partenaires se situant parmi les membres du COE ou à l'extérieur de ceux-ci, ainsi que des personnes intéressées de tous les milieux viennent partager leur travail et leur expérience dans le cadre d'ateliers, de réunions d'information-débat, de présentations et d'autres manifestations
 - c. Vie spirituelle – toutes les dimensions de l'Assemblée sont nourries par la prière, qui réunit tous les participants et participantes dans la louange commune de Dieu, en son Fils Jésus Christ, dans le Saint Esprit. Les études bibliques, qui se tiennent traditionnellement en petits groupes, apportent des contributions considérables à la vie spirituelle de l'Assemblée ainsi qu'à la rencontre de personnes différentes dans tous les contextes de l'Assemblée.
17. Les modèles que nous avons considérés, et que nous soumettons à l'attention du Comité central qui pourra par la suite les transmettre au Comité de planification de l'Assemblée, sont centrés avant tout sur le souci d'identifier ces composantes de manière plus précise, de voir comment on pourrait développer la participation et l'interaction, et d'examiner surtout comment les composantes sont en relation les unes avec les autres.

18. Nous avons noté que les assemblées précédentes ont eu des difficultés à établir un équilibre entre la cohérence et le caractère distinct des composantes de l'Assemblée. Certains ont estimé que les dimensions administratives de l'Assemblée – et en particulier le processus de désignations et d'élections – étouffaient les avantages d'une rencontre élargie. A Porto Alegre, un net mécontentement s'est manifesté à l'égard de ce qu'on ressentait comme des "assemblées parallèles" – une "assemblée administrative" et une "assemblée Mutirão" – dont l'interaction réciproque était limitée.
19. En particulier quand nous considérons les moyens d'élargir la vie globale de l'Assemblée, nous cherchons en même temps à réserver une place claire et distincte aux délibérations et aux décisions de l'Assemblée – selon la description donnée dans le mandat du CDA – et à intégrer pleinement toutes les composantes de celle-ci. Dans la perspective de la prochaine Assemblée, le CDA se préoccupe de créer de plus grandes occasions d'enrichissement et d'interaction mutuels, de manière que les délibérations et décisions des Eglises membres soient nourries par les perspectives et les idées des diverses dimensions de la vie de l'Assemblée, et vice-versa.

Tâches administratives de l'Assemblée – gouvernance

20. Nous avons appris que tout en créant un espace plus ouvert et propice à la confiance, plus participatif et interactif, il importait aussi de distinguer clairement l'aspect de gouvernance de l'Assemblée du COE par rapport aux autres composantes. Ainsi, le CDA veut répondre aux appréhensions exprimées à l'égard du risque de rupture d'équilibres délicats entre les délégations à l'organe directeur suprême du Conseil, qui aurait pour effet de marginaliser les Eglises orthodoxes, les petites Eglises et celles qui ne sont pas organisées en communions mondiales (cf. CC 2008, GEN 03, pp. 5-6). C'est pourquoi nous proposons d'établir les principes fondamentaux suivants pour la planification de l'Assemblée:
- a. Le processus essentiel de délibérations et de décisions, c'est-à-dire la partie administrative de l'Assemblée, continuera à demeurer sous la responsabilité des Eglises membres du COE, en maintenant les équilibres actuels entre les délégations.
 - b. La prise de décisions sera conduite dans le respect fidèle de l'esprit de la communauté fraternelle et du consensus.
21. Ainsi, les bénéfices qui pourront être tirés de l'élargissement de l'Assemblée envisagé ne mettront pas en péril les équilibres établis entre les délégations des Eglises membres, ni le mécanisme du consensus pour la prise des décisions. Ces approches sont des faits acquis, et elles commencent à porter des fruits importants dans la vie du COE, grâce aux efforts considérables accomplis par la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE et le Comité permanent sur le consensus et la collaboration.

Tâches administratives de l'Assemblée – désignations et élections

22. Ayant ainsi établi une distinction entre la vie globale de l'Assemblée et ses tâches "administratives", nous proposons une autre distinction: entre le processus de désignations et d'élections, d'une part, et les délibérations et décisions sur le programme, de l'autre.
23. Etant donné le caractère politisé et tendu du processus de désignations et d'élections au Comité central, et vu que ce processus a finalement peu de rapports avec le reste de la vie de l'Assemblée, nous proposons que le Comité central étudie les moyens de faire de ce processus une dimension séparée de l'Assemblée. Par exemple, il pourrait se dérouler avant le début de l'Assemblée proprement dite. Cela permettrait ensuite aux autres dimensions de l'Assemblée d'occuper leur juste place dans les cœurs des participants, qui n'auraient pas à se préoccuper des élections.

Ponts: effets de l'Assemblée au sens large

24. Les objectifs et principes que nous proposons sont inspirés par le souci de faire en sorte que la gouvernance du COE soit éclairée par les perspectives de l'Assemblée au sens large. L'une des conditions à cela est que tous les participants au processus de décision soient de la même manière des

participants à part entière à la dimension “moisson/place du marché” de l'Assemblée. De cette manière, les délibérations et les “tâches administratives” de l'Assemblée bénéficieront d'un apport vital du rassemblement unique de partenaires du mouvement œcuménique tout entier. Ainsi, on peut espérer que les décisions de l'Assemblée seront “touchées” par les ordres du jour du monde.

25. Ainsi, nos propositions prévoient des jours où le programme de l'Assemblée sera entièrement consacré à la dimension padare/mutirão, de manière qu'il n'y ait pas de conflit de calendrier entre les deux. Ceci n'est qu'un exemple du type de liens qu'il importe d'établir entre les composantes de l'Assemblée.

III. Espace élargi

Organisations œcuméniques régionales (OOR) et conseils nationaux d'Eglises (CNE)

26. Les OOR et les CNE sont impliqués dans les assemblées du COE depuis le début. Ces dernières années, on a insisté sur la nécessité d'améliorer les relations avec ces organisations et de mieux comprendre la complémentarité des instruments de l'œcuménisme conciliaire. Une interaction plus délibérée permettra de progresser dans cette direction.

Communions chrétiennes mondiales (CCM)

27. Dans le passé, les communions chrétiennes mondiales se sont intéressées de diverses manières au développement de nouvelles caractéristiques de la vie de la prochaine Assemblée du COE. L'Alliance réformée mondiale (ARM) et la Fédération luthérienne mondiale (FLM) ont envisagé une Assemblée élargie du COE comme un espace possible pour leurs réunions mondiales respectives. Récemment, les deux organisations ont été amenées à repenser cette vision en fonction des réalités nouvelles qui se mettent en place, parmi lesquelles la prochaine fusion de l'ARM avec le Conseil œcuménique réformé (REC). L'ARM continue à préférer un modèle d'assemblée du COE qui pourrait aussi servir de cadre temporel et géographique à sa propre réunion mondiale. La FLM est invitée à distinguer ce qu'impliquerait pour elle le fait de se réunir et d'exécuter ses tâches administratives à l'occasion d'une assemblée du COE.
28. D'autres communions chrétiennes mondiales n'ont pas exprimé des points de vue semblables à propos des liens qui pourraient être établis entre leurs réunions mondiales respectives et une assemblée du COE élargie, mais ont manifesté leur intérêt, à des degrés divers, pour des formes nouvelles de participation. Pour les communions chrétiennes mondiales, il sera très important de voir quel modèle le COE adoptera en fin de compte pour sa prochaine Assemblée. De son côté, le COE devrait inviter et encourager les CCM à étudier et à faire connaître le type de participation aux assemblées du COE qui aurait leur préférence.
29. L'Eglise catholique romaine (ECR), qui participe aux réunions de la Conférence des secrétaires des communions chrétiennes mondiales, a suivi avec intérêt le processus d'élaboration de nouvelles caractéristiques d'une assemblée du COE. Alors que l'ECR et le COE semblent d'accord pour estimer qu'une participation à part entière de l'ECR n'est pas souhaitable à l'heure actuelle, l'Eglise catholique est profondément engagée dans les activités du COE par le biais du Groupe mixte de travail (GMT) ainsi que par sa qualité de membre à part entière de la Commission de foi et constitution et de la Commission de mission et d'évangélisation. Elle a envoyé de solides délégations d'observateurs aux précédentes assemblées du COE et compte continuer à le faire.

Forum chrétien mondial

30. Le CDA note que le Forum chrétien mondial (FCM) a ouvert de nouvelles perspectives de réunion de toutes les principales traditions chrétiennes autour d'une table. Le FCM se trouve encore en phase d'édification et de développement de nouvelles relations, en particulier pour renforcer la participation des Eglises et mouvements évangéliques et pentecôtistes et des nouvelles Eglises émergentes. Le FCM prévoit de tenir un deuxième rassemblement mondial à la fin de 2011. Il est prématuré d'envisager une convergence entre le FCM et la vision d'une assemblée du COE élargie. Le CDA encourage néanmoins les efforts visant à tirer parti de l'expérience et des réalisations du FCM pour permettre aux

Eglises et communautés qui ne s'associent pas actuellement aux instruments et réunions œcuméniques de participer plus largement à la prochaine Assemblée.

31. Alors que le COE a entrepris de développer plusieurs voies de dialogue et de consultation avec les Eglises et mouvements pentecôtistes et évangéliques, il est essentiel que les nouvelles caractéristiques de l'Assemblée du COE favorisent leur engagement, dans le souci de mettre en évidence la vocation de celui-ci à servir l'unité des chrétiens.

Partenaires spécialisés et organisations œcuméniques internationales

32. Le CDA a été en outre chargé d'«examiner la participation éventuelle et le rôle d'autres partenaires œcuméniques, de groupes liés à l'Eglise et d'Eglises non membres» (CC 2008 doc. n° GEN/PRC 04, p. 2).
33. Parmi les partenaires œcuméniques auxquels on se réfère ici figurent l'Alliance ACT (Action commune des Eglises) – ACT International et ACT Développement –, l'Alliance œcuménique «agir ensemble», la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (FUACE) et l'Association mondiale pour la communication chrétienne (AMCC). En ce qui concerne les partenaires spécialisés réunis sous la bannière d'ACT, le CDA a entendu un appel renouvelé à ouvrir plus largement les voies de participation aux assemblées du COE.
34. Les partenaires spécialisés sont des organisations basées dans l'Eglise, liées à l'Eglise ou œcuméniques travaillant dans le cadre de la famille des Eglises membres du COE, au service du mouvement œcuménique en particulier dans les domaines de la mission, de la diaconie et du développement. En se rassemblant sous le signe d'ACT, ces organisations veulent favoriser la coopération pratique entre les Eglises en montrant au monde une marque commune signalant l'action chrétienne de secours et d'aide au développement, et en garantissant des normes de responsabilité et de professionnalisme propres à attirer un financement mondial dans le monde d'aujourd'hui. Elles sont d'importantes parties prenantes pour le COE au sens où elles accomplissent une partie du mandat général des Eglises.
35. Le CDA a noté la nécessité de poursuivre le dialogue et le partage d'informations entre les Eglises membres et les agences ou partenaires spécialisés, et distingué plusieurs manières d'aborder cette question dans le cadre de la prochaine Assemblée.
36. Une suggestion importante est d'associer les partenaires spécialisés, peut-être par l'intermédiaire d'ACT, à la planification de l'Assemblée, garantissant ainsi tant l'appropriation de l'Assemblée que l'engagement à l'égard de celle-ci. Une autre suggestion importante est de faciliter un espace de dialogue, en organisant par exemple des plénières d'information-débat largement ouvertes ainsi que des ateliers où les agences et partenaires spécialisés pourraient partager les expériences vécues dans le contexte du service et du témoignage. Des discussions structurées avec, par exemple, les instances responsables des agences pourraient être mises en place et l'Assemblée, en séance de décision, pourrait prendre des mesures à propos de questions pertinentes soulevées par les partenaires spécialisées.

Jeunes / jeunes adultes

37. Une Assemblée du COE offre des occasions concrètes de renforcer la foi chrétienne des jeunes et d'approfondir leur engagement en faveur du mouvement œcuménique. Leur investissement et leur engagement enrichissent les Eglises et la communauté œcuménique en général. Des efforts particuliers devraient être faits pour façonner l'Assemblée dans une perspective contemporaine et culturellement pertinente pour les jeunes, et pour faciliter leur participation à tous les aspects de l'Assemblée. Il faudrait prévoir de consulter en particulier ECHOS – Commission des jeunes du mouvement œcuménique, les partenaires œcuméniques actifs auprès des jeunes, et les jeunes membres du Comité central du COE.

Autres invités à l'Assemblée – mouvements non dénominatifs

38. Beaucoup de chrétiens, dans notre communauté mondiale, ne s'identifient pas à une Eglise ou dénomination particulière, mais cherchent néanmoins à vivre leur foi dans diverses communautés chrétiennes. Des invitations à participer à la prochaine Assemblée pourraient être lancées à des mouvements, réseaux et communautés chrétiens qui sont l'expression d'un œcuménisme pratique. Les Eglises membres pourraient formuler des recommandations à propos de telles invitations. On espère susciter ainsi un apprentissage mutuel et de nouvelles occasions de vivre la communauté dans le paysage œcuménique global.

Autres invités à l'Assemblée – représentant(e)s d'autres communautés de foi

39. Le dialogue interreligieux est inscrit en permanence à l'ordre du jour du COE. Depuis longtemps, les représentants d'autres communautés de foi sont invités à assister aux assemblées du COE. Plus que jamais, il faut prendre grand soin de continuer cette pratique.

Recommandations

Inspiré par les paroles de saint Paul aux Romains "Accueillez-vous donc les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu." (15.7), et réaffirmant que toutes les dimensions de la prochaine Assemblée devraient être nourries par sa vie spirituelle dans la prière et l'étude biblique, où tous les participants et participantes se réunissent sous la conduite de l'Esprit Saint, le Comité de discernement de l'Assemblée recommande vivement ce qui suit:

1. La prochaine Assemblée du COE sera ouverte et plus accueillante, dans le souci d'accroître la participation et l'interaction du mouvement œcuménique tout entier.
2. La prochaine Assemblée du COE sera centrée sur les relations entre les Eglises membres et avec les partenaires œcuméniques, et spécifiquement sur les relations entre ses composantes constitutives sur la base de l'esprit de la communauté fraternelle et du consensus
3. Le COE demeurera ouvert au dialogue avec les communions chrétiennes mondiales, en réfléchissant aux possibilités d'établir plus de cohérence entre les réunions ou assemblées mondiales et de les concevoir dans un cadre commun.
4. Les plénières de l'Assemblée seront ouvertes aux partenaires œcuméniques. Des invitations seront envoyées aux CCM, OOR, CNE, partenaires spécialisés et autres partenaires œcuméniques, de manière que leurs voix puissent se faire entendre et que leurs contributions au mouvement œcuménique soient plus visibles.
5. Le Comité de planification de l'Assemblée (CPA) sera instamment prié d'accorder toute son attention à l'interaction voulue et prévue et de construire des ponts entre les différentes composantes de l'Assemblée, en prévoyant par exemple ceci:
 - a. Des jours séparés seront spécialement réservés à la vie de "place du marché" de l'Assemblée, source d'enrichissement et d'information pour les délégués qui auront ainsi la possibilité d'y participer pleinement.
 - b. On étudiera plus à fond l'idée de créer des rencontres en groupes favorisant des échanges significatifs entre les délégués et les autres participants. L'effectif de ces groupes devrait correspondre à l'objectif de la rencontre.
6. La composition du Comité de planification de l'Assemblée prendra en compte les équilibres tant confessionnels que régionaux et garantira aussi la participation de représentant(e)s des organisations de

jeunesse, des partenaires spécialisés, des communions chrétiennes mondiales et d'autres partenaires œcuméniques.

7. On reconnaîtra la nécessité de distinguer entre les aspects de gouvernance et les autres composantes de l'Assemblée, ce qui est essentiel pour assurer des niveaux plus élevés de participation et d'interaction.
8. On notera que l'importance de l'esprit de la communauté fraternelle et du consensus exige une formation spécifique approfondie des membres de la direction de l'Assemblée (président(e)s, rapporteurs, secrétaires de séance).
9. On prendra en considération une séparation claire entre le processus d'élections et de désignations et la vie de l'Assemblée.
10. Le Comité de planification de l'Assemblée se concertera avec le Comité permanent sur le consensus et la collaboration pour la planification de la prochaine Assemblée.

Telles sont les espérances communes que le CDA soumet à l'attention du Comité central, en exécution du mandat qui lui a été confié.